

ARRÊTÉ N°CONC-20260918-001
portant désignation des membres de jury et des correcteurs
de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne
au grade de rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe
au titre de l'année 2026

La Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-329 modifié du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2012-939 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 12 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation signé par les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'arrêté du 6 février 2026 pris par Madame la Présidente du Centre de gestion des Landes portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Vu la liste des membres des jurys de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction publique territoriale arrêtée par la Présidente du Centre de gestion des Landes,

Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant au jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 15 décembre 2025 parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission administrative paritaire de catégorie B,

ARRÊTE

Article 1 : Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 6 février 2026 susvisé, la liste des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe est établie comme suit :

Collège des élus :

- Monsieur Patrice LAGUË, maire de Bégaar, président du jury
- Monsieur Yves SERVETO, adjoint au maire de Mimizan
- Madame Roselyne LACOUTURE, élue, Mairie de Bas Mauco

En cas d'empêchement, Monsieur Patrice LAGUË sera remplacé par Monsieur Yves SERVETO.

Collège des personnalités qualifiées :

- Madame Edwige RAMBAUD-SALLES, attachée principale, Conseil départemental des Landes
- Madame Karine STOCCO, attachée principale, directrice générale des services, Mairie de Bénesse Marenne
- Monsieur Jean-Simon CASABONNE-MASOUNAVE, représentant du CNFPT des Landes

Collège des fonctionnaires territoriaux :

- Monsieur Nicolas GIUMMARRA, responsable service Ressources humaines, S.D.I.S. des Landes
- Madame Karine PERON, rédacteur principal de 2^{ème} classe, membre de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B placée auprès du Centre de gestion des Landes et désignée par voie de tirage au sort
- Madame Lorène LAPÔTRE, attachée principale, directrice générale des services, Mairie de Pontonx sur l'Adour

ARTICLE 2 : Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 6 février 2026 susvisé, la liste des correcteurs des épreuves écrites et orales, en sus des membres du jury, est la suivante :

Monsieur	Yannick	BASSIER
Monsieur	Raphaël	BRETON
Madame	Perrine	BUCH
Monsieur	Pascal	CANTAU
Madame	Patricia	CASSAGNE
Madame	Isabelle	COMTE-INGREMAU
Madame	Sylvie	COURREGELONGUE
Monsieur	Lionel	COUTURE
Monsieur	Damien	DARBAT
Madame	Dominique	DEGOS
Madame	Karine	DUBUC
Monsieur	Vincent	DUDES
Madame	Marine	DUPÉRE
Monsieur	Philippe	DUPOUY
Madame	Anne	DUPUY
Madame	Rachel	DURQUETY

Monsieur	Emmanuel	GASSIE
Madame	Laure	GIRARD
Madame	Céline	GORIE
Madame	Leïla	HAJJI
Madame	Elodie	HOULLIER
Madame	Nelly	LABARBE
Madame	Marie-Claude	LALUQUE
Madame	Carine	LAMONTAGNE
Monsieur	Cédric	LARRIEU
Monsieur	Maxime	LÉVEILLÉ
Monsieur	Philippe	LOBELLO
Madame	Daniëla	MASSART
Madame	Catherine	MILTON
Monsieur	Pascal	NAUD
Madame	Aurélie	REBEYROL
Madame	Gaëlle	ROUFFIGNAC-BRUNIER
Monsieur	Yvan	SAVARY
Madame	Natacha	SENAT
Monsieur	Mathias	SÉRÉ
Madame	Lucie	THIBAUT
Monsieur	Yoann	THOURY
Monsieur	Bernard	TOURRET
Madame	Isabelle	TRABELSI
Madame	Laetitia	VARENNE HOURDE
Madame	Magali	VALIORGUE
Monsieur	Olivier	YOUINOU-PAYRAULT

Des correcteurs supplémentaires pourront, en cas de besoin, être désignés pour participer aux travaux du jury.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

La présidente du Centre de gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mont de Marsan, le 18 septembre 2026

La Présidente,



Jeanne COUTIÈRE